



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réglementation

Question écrite n° 102690

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la situation des 15 000 radioamateurs français. Ces bénévoles à la pointe de la technologie sont également au service de la Nation par leur mise à disposition de la sécurité civile. Ils se plaignent de ne pas avoir les mêmes droits et moyens que les autres radioamateurs européens. Ils réclament de pouvoir disposer, comme dans la majorité des pays de l'Union européenne, de l'utilisation de modes de transmission numérique, de l'attribution d'indicatifs courts pour les concours, de l'extension de la bande de 1,8 Mhz, de l'attribution de celles de 5 Mhz et de 70 Mhz, de l'extension de la bande de 50 Mhz et de son attribution sur la totalité du territoire avec une puissance de 10 watts, de l'attribution d'un segment de celle de 3,4 Ghz, de l'interconnexion des réseaux radioamateurs avec internet. Un effort doit être fait afin que perdurent les radioamateurs sur notre territoire, alors qu'en nombre, ils occupent le 25e rang européen sur 27. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître ses intentions sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102690

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2011, page 2445

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)